

Proposition du Conseil administratif du 5 mai 2021 en vue de l'ouverture d'un crédit de 927 600 francs destiné à la restauration et mise aux normes des barrières ainsi qu'au traitement de l'intrados du porte-à-faux de la promenade du quai du Seujet.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

En 2013, la promenade du quai du Seujet a fait l'objet d'une inspection d'ouvrage. Le résultat de celle-ci préconise une intervention d'entretien pour garantir sa pérennité et sécurité.

La proposition PR-1207, votée le 27 juin 2017, assure le financement d'une première partie des travaux d'assainissement minimal de la promenade du quai, en synergie avec la réalisation du projet GeniLac des Services industriels de Genève (SIG). Il s'agit de la partie supérieure du porte-à-faux présentant des dégradations structurelles.

La présente demande de crédit porte sur le solde des travaux d'assainissement, à savoir le traitement de la sous-face (intrados) du porte-à-faux et la restauration et mise aux normes des barrières de la promenade.

Exposé des motifs

Le rapport de l'inspection visuelle de l'intrados de l'ouvrage menée en 2013 révèle différents types de dégâts, d'importance moyenne à forte. Il s'agit de microfissurations et d'infiltrations entraînant des éclatements du béton et de la corrosion des armatures par les chlorures. Certains joints de dilatation sont détériorés. Quelques éléments du parement en granit sont décollés suite à la rupture du scellement.

Les garde-corps présentent des signes de corrosion, notamment en pied. D'autre part, la hauteur actuelle des garde-corps de 1 m ne satisfait plus aux normes VSS qui préconisent une hauteur de 1,1 m dans un contexte de fort trafic piétons et trafic deux-roues légers faible et moyen.

En 2017, afin de respecter le planning d'intervention souhaité par les SIG, et en considérant que les travaux objet de la présente demande de crédit pouvaient être reportés, il a été décidé d'inclure dans la proposition PR-1207 uniquement les travaux en lien direct avec ceux des SIG.

Entre 2017 et aujourd'hui, le suivi de l'état des ouvrages s'est poursuivi et a confirmé l'évolution de leur dégradation. Il est donc désormais nécessaire d'intervenir sur ces défauts.

Par ailleurs, le planning d'intervention des SIG s'étant décalé, il est désormais envisageable de réaliser les travaux de la présente demande de crédit dans la continuité immédiate de ceux objet de la proposition PR-1207, ce qui aurait l'avantage de limiter les coûts d'installation de chantier et de donner lieu à une seule intervention aux yeux des usagers et usagères et citoyens et citoyennes.

Description de l'ouvrage

Le quai du Seujet, avec sa promenade et sa chaussée, se situe en rive droite du Rhône, en face du bâtiment des Forces Motrices, et relie le quai Turrettini à la rue de Sous-Terre. Les travaux de construction se sont déroulés de 1972 à 1974.

La promenade du quai, d'une longueur de 660 m et d'une largeur de 3,3 m, a été conçue sur le concept statique d'une console. Une paroi moulée fichée dans le Riss surmontée d'une paroi en moellons supporte la dalle en porte-à-faux. La paroi précitée constitue un des deux murs latéraux d'une galerie d'une largeur de 4,1 m et d'une hauteur de 2,75 m.

La plate-forme du quai est constituée d'une dalle en béton armé, d'une épaisseur de 25 à 30 cm, recouverte par des dalles en granit. Des grilles de sol permettent de récolter les eaux de pluie et de les rejeter dans le Rhône.

Dans un extrait d'article paru dans le *Journal de Genève* du 29-30 avril 1972, il est cité que «la barrière du quai a été spécialement étudiée en collaboration avec la Commission des monuments et des sites et s'adaptera parfaitement à l'environnement».

En fait, il s'agit de garde-corps ancrés dans le bandeau de l'ouvrage qui reprennent le motif des barrières dites «Dufour», mais avec un réseau de croisillons ajoutés entre la croix de Saint-André et le losange dans le but de réduire les espaces entre les éléments (normes de sécurité).

Il est à noter que des barrières similaires apparaissent sur les quais des Bergues et du Général-Guisan en 1973. Ces garde-corps sont donc une version transformée du motif d'origine des barrières «Dufour» qui apparaissent sur le pont des Bergues en 1834 et qui sont encore visibles aujourd'hui sur le pont de la Machine. Par conséquent, ils n'ont ni une valeur d'authenticité, ni d'ancienneté.

Programme et descriptif des travaux

Afin d'assurer la pérennité de l'ouvrage, le traitement de l'intrados consiste à laver la sous-face, reprendre les zones dégradées par repiquage du béton, dégager

les armatures, traiter les aciers pour stopper le phénomène d'oxydation des armatures et reprofiler les surfaces traitées à l'aide de mortier. La réfection des joints de dilatation présents tous les 8 mètres est également prévue.

La sous-face sera finalement protégée par application d'imprégnation aqueuse inhibitrice de corrosion. Le personnel ouvrier interviendra depuis une barge dirigée par un batelier et amarrée aux pieux en bois ou à la rive.

Les travaux situés à l'amont du barrage seront réalisés en fonction des conditions et niveaux du lac. Ainsi, l'intervention sera focalisée sur la période de février à avril durant laquelle le lac est au plus bas, permettant l'accès à la face inférieure avec un ponton. Les travaux à l'aval seront effectués dans la continuation de ceux effectués en amont du barrage. Le niveau du Rhône étant plus bas, l'intervention se fera depuis des nacelles disposées sur la barge.

La restauration des garde-corps consiste à déposer l'ensemble des éléments des barrières pour les traiter en atelier par décapage et traitement en peinture anticorrosive et résistant aux ultraviolets. La teinte de la couche de finition sera identique à l'existant.

Il est proposé de profiter de cette opération pour rehausser les garde-corps de 10 cm avec l'ajout d'une filière horizontale au bas de la barrière, afin de répondre aux normes actuelles en matière de sécurité.

Adéquation à l'Agenda 21 et aux enjeux climatiques

Les pièces métalliques qui auront été déposées suivront les filières de valorisation appropriées et les bétons démolis seront recyclés pour être réutilisés.

Estimation des coûts

		Fr.
<i>Restauration et mise aux normes des barrières</i>		
Installation de chantier		70 000
Pavages et bordures		20 000
Ouvrages métalliques	612 ml	275 000
<i>Traitement de l'intrados du porte-à-faux</i>		
Installation de chantier		91 000
Réparation et protection des ouvrages en béton	1920 m ²	190 000
Total travaux HT		646 000

		Fr.
<i>Honoraires</i>		
Ingénieur civil	13%	85 000
Ingénieur en transports	5%	30 000
Huissier	2%	12 000
Laboratoire (expertise barrière)	1%	5 000
Géomètre	1%	5 000
Ingénieur sécurité	4%	25 000
Total honoraires HT		162 000
<i>Frais secondaires</i>		
Frais de reprographie	1%	6 000
Information publique et communication	1%	6 000
Emoluments autorisation de construire		1 000
Total frais secondaires HT		13 000
Coût total de l'opération (HT)		821 000
<i>Calcul des frais financiers</i>		
TVA 7,7% (arrondi)		63 200
Coût total TTC de l'investissement (arrondi)		884 200
Prestations du personnel en faveur des investissements 4% (arrondi)		35 400
Intérêts intercalaires (884 200 + 35 400 francs) × 12 mois × 1,75% / 2 / 12		8 000
Coût total TTC de l'opération (arrondi)		927 600

Délai de réalisation

Une fois le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer après le vote du Conseil municipal. Leur durée est estimée à six mois. Dès lors, des intérêts intercalaires doivent être pris en compte et sont inclus dans le chiffrage de la présente demande de crédit.

La date prévisionnelle de mise en exploitation est fixée pour 2023.

Référence au 16^e plan financier d'investissement (PFI) 2021-2032

Cet objet figure en qualité de projet actif, sous le N° 101.400.18 pour un montant de 2 200 000 francs.

Budget de fonctionnement

La réalisation de ce projet n'entraîne pas de charges d'exploitations supplémentaires.

Charges financières annuelles

La charge financière de l'investissement net, comprenant les intérêts du taux de 1,25% et les amortissements au moyen de 10 annuités, s'élèvera à 99 300 francs.

Validité des coûts

L'estimation du coût est basée sur les montants de rendus de soumissions. Les coûts sont en valeur 2021.

Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants présentés.

Autorisation de construire

Une requête en autorisation de construire sera déposée pour la restauration et mise aux normes des barrières.

Le traitement de l'intrados du porte-à-faux n'est pas soumis à une autorisation de construire.

Régime foncier

Les parcelles sur lesquelles se situe le projet de la présente demande de crédit font partie du domaine public cantonal. Le trottoir en porte-à-faux au-dessus du Rhône est propriété de la Ville de Genève.

Information publique

Sur place, des panneaux contenant des informations sur les travaux seront placés sur les divers lieux et déplacés au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

Avant le début du chantier ou à chaque grande étape de travaux, un «avis aux riverains» sera distribué aux habitant-e-s du quartier, dans le but de leur présenter les travaux qui seront effectués, leur durée ainsi que les mesures de circulation prises pendant le chantier.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM).

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

Restauration et mise aux normes des barrières et traitement de l'intrados du porte-à-faux de la promenade du quai du Seujet

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Travaux	646 000	70%
Honoraires	162 000	17%
Frais secondaires	13 000	1%
Frais financiers	106 600	12%
Coût total du projet TTC	927 600	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: AGCM

CHARGES

30 - Charges de personnel		Postes en ETP
31 - Dépenses générales		
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	99 300	
36 - Subventions accordées		
Total des nouvelles charges induites	99 300	

REVENUS

40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement - 99 300

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2022	800 000		800 000
2023	127 600		127 600
Totaux	927 600		927 600

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 927 600 francs destiné à la restauration et mise aux normes des barrières ainsi qu'au traitement de l'intrados du porte-à-faux de la promenade du quai du Seujet.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 927 600 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2032.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Annexe: coupe type – quai du Seujet

téléchargeable sur le lien suivant:

<https://vdgbox.ville-geneve.ch/index.php/s/DcesHqAXoSdPZzG>

